

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MAI 2015**

En date du 11 mai, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le 18 mai 2015, à 18h30

Ordre du Jour :

*** Dossiers présentés par Monsieur HERITIE, Maire**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015
- Création de services communs avec Bordeaux Métropole - Choix des domaines d'activités à mutualiser - Autorisation

*** Dossier présenté par Madame KORJANEVSKI, Adjointe au Maire**

- Projet Collectif de Création Artistique - Subvention - Décision

*** Dossiers présentés par Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire**

- Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - FDAEC 2015
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à « Toit Carbon-Blanc » - Séisme au Nepal
- Information sur les contrats, marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation et notifiés entre le 13 avril et le 6 mai 2015 inclus.

*** Dossier présenté par Monsieur MALBET, Adjoint au Maire**

- Installations classées - Enquête publique SAS PROCINER - Autorisation d'étendre les capacités d'incinération - Avis

*** Dossier présenté par Madame BOUZIGUES, Conseillère municipale**

- Convention de partenariat entre la Ville d'Ambarès et Lagrave et le PLIE des Hauts-de-Garonne - Signature - Autorisation

PRESENTS : M. HERITIE, Maire, Mme KORJANEVSKI, M. GUENDEZ, Mme DE PEDRO BARRO, M. CASOURANG, Mme MALIDIN, M. MALBET, Mme BRET, Adjoints au Maire, M. BLANLOEUIL, Mme BARBEAU, Mme BOUZIGUES, M. SEGONDY, M. DELAUNAY, Mme BLEIN, Mme GOURVIAT, M. AMIEL, Mme GARCIA, M. GIROU, Mme PAILLET, M. BOURDAIS, Mme LARTIGUE, Mme GARCIA-BEGE, M. POULAIN, M. MOREL, M. ROSELL, M. HERNANDEZ, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. LAGOFUN, M. SICRE, Mme MINEZ, Mme CLAVERE, M. GIRAUD, M. QUERTAN, Mme ZAIDI

POUVOIRS :

M. LAGOFUN a donné pouvoir à M. HERITIE
Mme MINEZ a donné pouvoir à M. BLANLOEUIL
Mme CLAVERE a donné pouvoir à Mme DE PEDRO BARRO
M. GIRAUD a donné pouvoir à Mme GARCIA-BEGE

26 présents
7 absents
4 pouvoirs
Soit : 30 votants

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de désigner Francisca BOUZIGUES secrétaire de séance.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas, nous désignons Francisca BOUZIGUES secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les pouvoirs.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 avril dernier

Avez-vous des observations ?

Monsieur POULAIN : page 9 j'ai dit «navigué à vu» et c'est noté «pas navigué à nu»

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'autres observations donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Dossier présenté par Monsieur le Maire

N° 34/15 Création de services communs avec Bordeaux Métropole - Choix des domaines d'activités à mutualiser - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire,

Par délibération n°01/15 du 16 février 2015, vous avez été amenés à donner un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole.

En conséquence, dans le prolongement de l'avis favorable donné sur le projet de schéma de mutualisation, il apparaît aujourd'hui nécessaire de se prononcer sur les domaines d'activité à mutualiser.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39-1 ;

VU l'avis du Comité Technique du 13 mai 2015 ;

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur les domaines d'activité à mutualiser ;

APRES AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations destinées à mutualiser avec Bordeaux Métropole les domaines d'activités suivants :

- Finances : en totalité (page 12 du schéma de mutualisation)
- Commande publique : en totalité (page 13)
- Fonctions transversales : Pilotage et performance (contrôle de gestion, contrôle interne) (page 19)
- Ressources Humaines : Santé, sécurité et bien être au travail (page 15)
- Stratégie immobilière et foncière : en totalité (page 17)
- Cadre de vie et AOS : en totalité (page 22)
- Gestion du domaine public : Espaces verts, nettoyage de la voirie (régularisation de compétence), collecte des déchets verts et encombrants en porte-à-porte, enlèvement des tags et affichages sauvages, nettoyage autres domaines publics (marchés, parcs...) et privés de la commune. (page 21)
- Logistique et moyens généraux : Déménagement et manutention (page 16)

Monsieur le Maire : Comme je vous l'ai indiqué il s'agit de m'autoriser aujourd'hui, à ce stade de la mutualisation, d'engager les discussions avec la métropole pour avancer sur ces propositions. Je peux vous donner rapidement le calendrier tel qu'il est établi à ce jour et qui est commun à toutes les communes de la Métropole.

Le Comité Technique s'est réuni le 13 mai avec un avis de principe sur le périmètre choisi. Ce soir nous délibérons pour m'autoriser à engager les discussions. J'ai prévu de rencontrer les organisations syndicales de la commune demain soir et ensuite un certain nombre de rencontres auront lieu avec les agents. J'en ai déjà rencontré quelques uns à leur demande et les agents concernés recevront autour du 15 juin un courrier de pré affectation de la part de Bordeaux-Métropole avec une date limite de réponse au 30 juin. C'est à partir de la fin de ce mois et jusqu'en septembre que l'on va rentrer « dans le dur » à savoir l'élaboration et la négociation des contrats d'engagement et conventions de mutualisation. Le contrat d'engagement définit les objectifs du service public et les conventions de mutualisation traduisent techniquement les différents enjeux qu'ils soient juridiques, administratifs et financiers de chaque service ou activités mutualisés. Ces conventions comprennent des impacts organisationnels, financiers et humains et sont annexées au contrat d'engagement. On a aussi un 3ème point de négociation qui sera le plan stratégique immobilier qui permet de faire un état des lieux et d'identifier

les solutions d'hébergement des agents, du matériel et des services mutualisés. Si on se met d'accord sur ces négociations, sur ces contrats, l'étape suivante sera début octobre, la notification d'affectation définitive aux agents. Une nouvelle réunion du Comité Technique prévue en octobre et du conseil municipal décidant de la mutualisation. Se tiendront ensuite en novembre la CAP et le Conseil métropolitain pour validation et une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2016. Voilà ces quelques précisions qui me paraissent importantes de vous donner.

Monsieur MALBET : Concernant cette question, nous avons fait une déclaration lors de la première délibération concernant la mutualisation et concernant le mandatement que vous demandez. Nous allons rester sur cette logique-là à savoir que nous nous abstenons et quand même attirer votre attention à la fois sur le service de proximité car c'est quand même des éléments de campagne des élections municipales qui n'étaient pas anodins et que nous considérons sur cet aspect-là. Néanmoins aujourd'hui c'est pas ce qui est mis en œuvre donc nous nous abstiendrons en alertant fortement sur les problèmes d'aspects de proximité, de manutention. Quand on voit comment cela s'organise on a quelques doutes sur la réalisation d'un certain nombre de choses qui se font au jour le jour ou la veille pour le lendemain. A la Métropole ça ne va pas être organisé au pied levé donc il y aura des aspects qui devraient pouvoir être compensés par un maintien de certaines activités au niveau de la mairie concernant ces problèmes là.

Monsieur le Maire : Je tiens toujours le même discours y compris lorsque le Président de Bordeaux-Métropole est venu ici, sur la proximité et à la réactivité. Ça va faire l'objet des discussions que l'on va avoir dans le cadre des conventions de mutualisation. Nous voulons le même degré de réactivité et de proximité que ce que l'on a avec nos services actuellement. Ensuite je rappelle qu'on est sur un service commun, si l'autorité hiérarchique est exercée par Bordeaux-Métropole, l'autorité fonctionnelle sera exercée par le Maire, ses adjoints. Il faudra voir comment cela se met en œuvre. Le lieu de travail des agents du service technique a été identifié c'est le Centre de Gestion des espaces publics de Bordeaux-Métropole qui se trouve à Ambarès. J'ai reçu un par un les agents du service technique pour leur expliquer tout cela. On sera attentif dans le cadre des discussions sur cet aspect-là.

Monsieur MALBET : Il y a aussi un certain nombre de questionnements au niveau des agents dont on n'a pas les réponses. Ça fait partie d'un tout. Déjà sur la métropolisation on connaît l'objectif qui est à atteindre. Ça pose un certain nombre de questionnements et de problèmes. On connaît la finalité de la métropolisation, on sait pourquoi on l'a met en place, ce n'est pas forcément pour renforcer les services publics. Si c'était cela, il y a longtemps qu'on aurait voté favorablement.

Monsieur BOURDAIS : Même si ,comme Monsieur MALBET, je me pose des questions sur la finalité de la métropolisation, je pense que c'est une obligation de la loi, je ne peux que louer cette fois-ci votre réactivité sur ce sujet donc je voterai pour.

Madame LARTIGUE : Est-ce que vous connaissez la tarification pour le domaine des activités que vous voulez mutualiser ? Combien ça va vous coûter ?

Monsieur le Maire : C'est un travail qu'on va engager dans le cadre des négociations. On va l'affiner au fur et à mesure des discussions et cela sera présenté au conseil municipal de fin novembre lorsqu'on aura négocié les conventions de mutualisation et les contrats d'engagements. On aura tous les éléments. Avant la réunion officielle du conseil on se reverra.

Monsieur ROSELL : Notre groupe, comme il avait été dit les fois précédentes, va voter pour . Nous avons juste une question pour que les choses soient claires et précises : est-ce que le niveau fournit des prestations sera au moins égal à celui d'aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Dans le cadre des discussions, on va au moins demander ce niveau effectivement et plus si on peut.

Monsieur ROSELL : Par rapport à la population, les prestations que l'on a aujourd'hui au moins qu'elles soient maintenues. Mon collègue a parlé des gens qui travaillent et c'est normal on s'en inquiète mais j'ai pas envie qu'on fasse des économies sur la

métropolisation, c'est simplement le fait de mutualiser qui doit faire les économies et pas la prestation. Je veux que les choses soient claires. J'attends que dans cette discussion on soit sur un niveau de prestation qui soit égal à celui qu'on fait aujourd'hui.

Monsieur le Maire : On part sur cette base-là et si on peut faire mieux, je pense à certains domaines en particulier dans le domaine public, si on peut faire mieux car on aura du matériel plus performant, on va engager la discussion dans ce sens là aussi.

Monsieur GUENDEZ : Le travail qui reste à accomplir dans le contrat d'engagement en fixant le niveau du service attendu. On va commencer le travail jusqu'en septembre pour définir le niveau de service attendu.

Monsieur le Maire : Ensuite Bordeaux-Métropole nous a proposé de venir présenter aux agents la façon dont les choses vont se dérouler aussi. On souhaite que quelqu'un nous explique comment tout ça va se passer.

Madame LARTIGUE : On sera convié avec les agents ?

Monsieur le Maire : Non

Madame LARTIGUE : Ca aurait été intéressant que l'on ait aussi la présentation.

Monsieur le Maire : On pourra demander dans un deuxième temps.

Madame LARTIGUE : D'accord et pour les contrats des salariés, il y aura des changements de prévus par rapport à leur contrat type ?

Monsieur le Maire : Non, ils gardent le statut fonction publique territoriale et au lieu d'être employés par la Mairie, ils seront employés par Bordeaux-Métropole et seront transférés sur la base de leur statut actuel, de leur grade et de leur rémunération. Après il y a un débat sur l'alignement des régimes indemnitaires ou effectivement en règle générale le RI des agents de la métropole est plus élevé que dans les communes donc il est prévu un rattrapage selon un rythme qui reste à affiner. Je ne peux pas en dire plus pour l'instant car ça dépend du Président de Bordeaux-Métropole.

ADOpte à la majorité 26 voix POUR
4 absents (M. MALBET, M. GIROU, Mme BLEIN, M. HERNANDEZ)

Dossiers présentés par Mme KORJANEVSKI, Adjointe au Maire

N° 35/15

Projet Collectif de Création Artistique -Subvention - Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame KORJANEVSKI, Adjointe au Maire,

L'action Proccréa « PROjet Collectif de Création Artistique » de formation en direction des jeunes (16-25 ans) a pour finalité de favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle de jeunes habituellement à l'écart des services de droit commun par une action de proximité, dans une vise de développement social local.

Initialement portée par la ville d'Ambarès-et-Lagrave jusqu'en 2012, cette action intercommunale souligne un partenariat étroit (financier et technique) avec les villes de Bassens, Carbon-Blanc, Saint-Loubès et Saint Louis de Montferrand. De plus, elle est soutenue financièrement par les fonds européens FSE et le Conseil Départemental au titre des Programmes Locaux de Citoyenneté.

Cette action a pour principaux objectifs :

- d'amener une action de formation adaptée (rythme/contenu) à visée d'intégration sociale auprès d'un public spécifique, dans une logique de développement local social,
- d'inciter le public accueilli à intégrer, dans une phase ultérieure et dans de bonnes conditions, une action de formation relevant du droit commun ou un emploi.

La formation (de 770 heures dont 546 h en centre de formation et 224 h en entreprise) a débuté en octobre 2014 et se terminera en juin 2015 mobilisant 17 jeunes dont 4 ambarésiens. Différents ateliers (se déroulant dans les locaux de La Parenthèse à Bassens) sont proposés à savoir :

- Atelier de création artistique
- Ateliers d'écriture littéraire
- Orientation professionnelle et alternance en entreprise
- Savoirs de base
- Technologies de l'Information et de la Communication.

Comme l'année précédente cette nouvelle session sera en lien avec la production artistique finale de PROCCREA réalisée en collaboration avec l'action de formation similaire se tenant sur la commune de Cenon : « L'Art d'Agir ».

Le temps fort de vernissage s'est déroulé le 5 mai au Rocher Palmer à Cenon. L'objectif est de créer des passerelles entre les stagiaires des 2 sessions et d'assurer la production d'un ouvrage encore plus riche que les précédents.

VU l'avis de la Commission GUP-Solidarité du 6 mai 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Madame GARCIA-BEGE : A la base l'objectif final correspond à la même chose que pour le PLIE sauf qu'il y a une notion artistique associée ?

Madame KORJANEVSKI : Ce n'est pas le même public, pas la même tranche d'âge.

Madame GARCIA-BEGE : Dans le PLIE il y a quand même une tranche d'âge aussi.

Madame KORJANEVSKI : Non, ce n'est pas la même tranche d'âge. Là c'est un public jeune, qui n'a pas de formation et c'est même l'anti-chambre de l'emploi. C'est-à-dire que ce sont des gens qui n'ont pas les savoirs de base. Au PLIE il y a des critères bien définis par les villes qui sont signataires du PLIE et c'est un public au-delà de 25 ans. Jusqu'à 25 ans les jeunes dépendent de la mission locale pas du PLIE. Ce sont des actions qui sont certes proches mais qui ne ciblent pas le même public.

Madame GARCIA-BEGE : D'accord et donc il y a un travail qui est fait quand même avec la mission locale par rapport à tout ce qui est orientation professionnelle, savoirs de base ?

Madame KORJANEVSKI : Oui, c'est un réseau. Le nombre de jeunes varie d'une année sur l'autre. Comme c'est de l'intercommunalité, par exemple cette année il y avait 4 jeunes ambarésiens, une année il peut y en avoir 10 et 2 sur une autre commune. C'est vraiment une véritable action intercommunale. Il n'y a pas un quota de jeunes par commune.

Madame GARCIA-BEGE : Ca fait combien de temps que c'est mis en place ?

Madame KORJANEVSKI : Il me semble que c'est 2002.

Madame GARCIA-BEGE : Ca serait intéressant comme vous avez mis les informations pour le PLIE, d'avoir un retour.

Madame KORJANEVSKI : On a le retour par l'INSUP y compris le suivi des cohortes de jeunes au niveau de formation, de retour à l'emploi soit d'entrée dans des sessions d'alphabétisation. L'INSUP a ces données on peut vous les passer.

Madame GARCIA-BEGE : J'aimerais bien.

Madame KORJANEVSKI : Volontiers, pas de problème.

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'INSUP, afin d'acter le soutien de la Ville à cette action de formation.

ADOPTE à la majorité 28 voix POUR
1 abstention (M. HERNANDEZ)

Dossiers présentés par Mme DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

N° 36/15 Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - FDAEC 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes participe à la mise en œuvre de la politique du Conseil Départemental d'aménagement et de développement équilibré de l'ensemble du territoire girondin notamment en maintenant et améliorant la qualité des équipements communaux.

L'enveloppe globale (10 114 358 €) a été répartie entre les 33 cantons, les deux conseillers départementaux, issus du scrutin binominal étant chargés d'en arrêter la répartition en concertation avec l'ensemble des maires du canton.

Le montant alloué à la commune d'Ambarès et Lagrave n'a pas été arrêté en concertation avec l'ensemble des maires du canton.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Le cumul du FDAEC avec d'autres subventions départementales pour une même opération n'est pas autorisé. Le cumul de deux subventions du Département sur la même assiette subventionnable n'est pas autorisé. L'autofinancement communal calculé sur le coût H.T. doit respecter un taux minimum de 20%. Les travaux d'équipement éligibles doivent répondre à au moins 3 des 10 critères prévus dans la délibération AGENDA 21 du Conseil Général du 16 décembre 2005.

Le dépôt du dossier doit intervenir au plus tard le 1^{er} septembre 2015.

VU l'avis de la Commission des Finances du 7 mai 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur BOURDAIS : Si la subvention n'est pas accordée ?

Monsieur le Maire : C'est la commune qui payera la différence. J'espère que nos 2 conseillers départementaux interviendront dans ce sens afin de répartir au mieux sur les différentes communes.

Madame GARCIA-BEGE : Vous parlez qu'on ne peut pas cumuler deux subventions, est-ce que vous avez justement fait le calcul pour d'autres subventions ? Avez-vous envisagé, si le FDAEC n'est pas lié, d'autres subventions ?

Monsieur le Maire : Ce type de travaux n'est pas éligible.

Madame DE PEDRO BARRO : C'est une demande de subvention. Notre objectif est de demander tout ce qui est peut l'être et après de réaliser en fonction de... (coupé)

Madame GARCIA-BEGE : Je suis d'accord avec vous mais à partir du moment où vous dites que la commune n'est pas éligible sur les autres subventions, pourquoi préciser qu'on ne peut pas en cumuler deux ?

Madame GOURVIAT : Sur le même projet du département.

Monsieur le Maire : Le département nous donnera sur ce projet-là qu'un seul montant, celui du FDAEC.

Madame GOURVIAT : C'est la formulation de la délibération du département qui est ainsi faite.

Madame GARCIA-BEGE : Pour moi ce n'est pas logique.

Monsieur le Maire : Pourquoi ?

Madame GARCIA-BEGE : A partir du moment où vous pouvez demander qu'une seule subvention sur un seul projet qui est en l'occurrence celui-là et que le département ne peut en donner qu'une seule, on ne peut pas envisager d'en avoir 2 donc on a pas besoin de le préciser en fait.

Monsieur le Maire : C'est le règlement d'intervention du département que l'on a repris.

Madame BLEIN : Il y a aussi une phrase qui m'intrigue, je ne comprends pas : « Le montant alloué à la commune d'Ambarès et Lagrave n'a pas été arrêté en concertation avec l'ensemble des maires du canton » et je ne comprends pas avec la phrase précédente où il est dit que « le scrutin binominal étant chargé d'en arrêter la répartition en concertation avec l'ensemble des maires du canton ».

Monsieur le Maire : L'ancien conseiller général lorsqu'il avait le montant de l'enveloppe réunissait tous les maires et faisait une proposition de répartition de toutes les communes. Maintenant dans le cadre du nouveau canton qui a été agrandi de 3 communes supplémentaires et de l'enveloppe qui sera affectée à ce nouveau canton, les deux conseillers départementaux, j'espère, nous réunirons et ferons des propositions de répartition de l'enveloppe.

Madame LARTIGUE : Vous connaissez le chiffre puisque si c'est 10 000 et quelque qui étaient répartis entre les 33 cantons.

Monsieur le Maire : 10 000 000 c'est pour tout le département, Madame LARTIGUE.

Madame LARTIGUE : On est en canton nous maintenant ?

Monsieur le Maire : On est une ville. Le canton s'appelle le canton de la presqu'île et on est tous des villes de ce canton. Sur ces 10 114 358 €, le canton de la presqu'île va avoir une somme X. A charge pour les deux conseillers départementaux élus au mois de mars, de répartir cette somme sur les communes de ce canton en fonction des projets qui ont été déposés. Ça va se passer comme ça.

Monsieur POULAIN : Vous parlez des deux élus qui ont été élus récemment dans le canton, je voudrais savoir si vous les avez consultés puisque vous parlez d'eux en disant à charge que ces 2 nouveaux élus acceptent ?

Monsieur le Maire : Non je ne les ai pas consultés.

Monsieur POULAIN : Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de les consulter en disant voilà on a tel besoin et pour avoir une confirmation derrière ? Car si demain ils décident d'aller sur un autre projet on se retrouvera un peu en difficulté.

Monsieur le Maire : Ils ne se prononcent pas sur le projet, ils se prononceront sur la répartition. À l'époque c'était en fonction de la population. Eux je ne sais pas ce qu'ils vont faire. Mais les projets des communes ne sont pas discutés par les conseillers départementaux. Chacun présente le projet qu'il veut puisque c'est un fond spécifique d'aide aux communes.

Madame LARTIGUE : Il faut comprendre que la répartition se fait s'il y a des projets qui sont faits par les villes ?

Madame DE PEDRO BARRO : Non.

Monsieur le Maire : Jusque-là c'était au prorata de la population.

Madame LARTIGUE : Donc on peut avoir le chiffre .

Monsieur le Maire : Non je n'ai pas l'enveloppe du canton. Lorsqu'on aura l'enveloppe si c'est le critère qui est retenu effectivement on saura.

Monsieur ROSELL : On vous aidera dans la démarche, c'est pour le bien de la commune

et de nos enfants.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur ROSELL.

DECIDE de solliciter l'aide du Département par l'attribution d'une subvention dans le cadre du FDAEC 2015 pour la réalisation de l'opération suivante :

Nature de l'opération	Coût H.T	Subvention sollicitée (FDAEC)	Autofinancement
Travaux Ecole R. Bonheur 2ème Phase Rentrée scolaire 2015-2016	86 152,25 €	67 000 €	19 152,25 €

DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au B.P. 2015 de la Commune.

ADOpte à la majorité 28 voix POUR
2 abstentions (Mme LARTIGUE, M. HERNANDEZ)

N° 37/15

Attribution d'une subvention exceptionnelle à « Toit Carbon-Blanc » - Séisme au Népal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame DE PEDRO BARRO, Adjointe au Maire

Le 25 avril dernier, un puissant séisme de magnitude 7,8 a frappé le Népal. Suivi de près de 60 répliques. Cette catastrophe a déjà causé des dégâts spectaculaires et un bilan humain dramatique.

Devant les immeubles détruits et par peur de nouvelles répliques, la population démunie s'est installée dans des espaces exposés aux pluies et aux froides températures. Dans les zones les plus reculées, les victimes sont d'autant plus vulnérables et il est vital d'accéder auprès d'elles.

L'aide humanitaire et les secours se déploient progressivement en dehors de la capitale, en dépit d'énormes défis logistiques à surmonter. Certains villages ont été complètement rasés.

Ce séisme est le plus meurtrier qu'ait connu le Népal depuis 1934.

TOIT CARBON BLANC est une association humanitaire loi 1901 créée fin 2008, ses objectifs sont de venir en aide aux enfants défavorisés vivant à Bhaktapur au Népal.

Sortie de Monsieur GUENDEZ à 18h58

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur CASAURANG : Deux éléments complémentaires. D'abord dire que cette association est engagée dans un projet à long terme donc elle est garante du fait que les choses ne vont pas s'arrêter à partir du moment où on va avoir versé la subvention mais bien se situer dans le cadre d'une action à long terme. Ensuite la ville souhaite organiser avec les associations un gala de soutien dans le cadre du pôle Evasion. Une date n'a pas pu être trouvée puisque l'association qui évidemment sera présente à ce gala de manière à présenter ses activités sur la fin de l'année part au Népal pour mener une action de proximité. Donc cette action sera donc sûrement reportée au mois de septembre mais nous en reparlerons d'ici-là et je suis certain que vous serez tous attachés à être présents ce jour-là.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « Toit Carbon-Blanc ».

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2015 de la Commune.

ADOPTE à l'unanimité

Information sur les contrats, marchés et les avenants signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation et notifiés entre 13 avril le 6 mai 2015 inclus.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire a mis en œuvre les procédures de marchés publics et signé les contrats et les avenants, désignés ci-dessous, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire décidée en Conseil Municipal du 4 avril 2014 (délibération n°25/14)

Madame DE PEDRO BARRO : Vous avez la liste des marchés, des avenants, des résiliations et non-reconductions. Ces dossiers ont aussi été présentés à la commission des finances le 7 mai 2015

MARCHES							
N° DE MARCHÉ	OBJET		Forme et Nature	Titulaires	Adresse	MONTANT € HT	Date notification
2015009	AMO Télécommunication- Téléphonie fixe, mobile, VPN et accès internet.		MAPA	SRC SOLUTIONS	31770 COLOMIERS	5 250,00	21/04/2015
2015010	MISSION D'ASSISTANCE A LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE.		MAPA	ABECASSIS	92290 CHATENAY-MALABRY	2 753,10	30/04/15
AVENANTS							
N° Marché	N° Avenant	OBJET du marché	Forme et Nature	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANT DE L'AVENANT en € HT	OBJET de l'avenant	Date notification Avenant
2009026	3	Exploitation des installations thermiques de la piscine municipale et de la salle polyvalente	AOO	DALKIA	- 11 162,37	Suspension des prestations P1, P2 et P3 de la piscine à compter du 01/05/14 au 30/06/14 et finalisation du montant total du marché (du 01/07/2009 au 30/06/2014)	25/02/15
2009026	4	Exploitation des installations thermiques de la piscine municipale et de la salle polyvalente	AOO	DALKIA	- 66 974,25	Suppression des prestations P1, P2 et P3 de la piscine à compter du 1 ^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2019 (terme du contrat).	25/02/15

2009026	5	Exploitation des installations thermiques de la piscine municipale et de la salle polyvalente	AOO	DALKIA	Sans modification	Modification des conditions tarifaires des prestations P, intégration de l'évolution du tarif de la TICGN et révision des montants des prestations P1, P2 et P3 en date de valeur du 01/01/2015.	25/02/15
2009025	8	Exploitation des installations thermiques hors piscine municipale et salle polyvalente	AOO	DALKIA	Sans modification	Finalisation du montant total du marché pour la première période (du 01/07/2009 au 30/06/2014).	25/02/15
2009025	9	Exploitation des installations thermiques hors piscine municipale et salle polyvalente	AOO	DALKIA	+ 1 350,00€ HT/an	Prise en charge d'équipements supplémentaires : Base de Loisirs Beaujet (prestations P1 et P2). -Prestations P1 : installation neuve - date prise d'effet au 01/11/2014. -Prestations P2 : conduite des équipements, maintenance et entretien courant, dépannages, contrôles réglementaires , fourniture consommables et analyses légionelles - forfait P2 : 1 350€HT (effet au 01/11/2014).	25/02/15
2009025	10	Exploitation des installations thermiques hors piscine municipale et salle	AOO	DALKIA	Sans modification	Modification des conditions tarifaires des prestations P1, intégration de l'évolution du tarif de la TICGN, indices	25/02/15

		polyvalente				de révision des montants des prestations P1, P2 et P3 en date de valeur du 01/01/2015.	
2012027	4	Fourniture pour la table d'articles durables.	MAPA	CHOMETTE FAVOR	Sans modification	Ajout de références au BPU	03/04/15
2014005	2	FOURNITURE DE MATÉRIELS DE LAVERIE ET ÉLECTROMÉNAGER.	MAPA	CBS SERVICES	+1 378,00	Augmentation du montant maximum annuel.	14/04/15
2011072	7	Assurance dommages aux biens	AOO	SMACL	+ 90,00	Location matériels IDDAC	30/03/15
2011072	8	Assurance dommages aux biens	AOO	SMACL	+ 54,10	Location matériels IDDAC	30/03/15

RESILIATIONS et/ou NON RECONDUCTIONS

N° Marché	OBJET	ENTREPRISES TITULAIRES	MONTANT en € HT	MOTIF	DATE DE RESILIATION	OBSERVATIONS
2013 005	MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE POUR LA VILLE D'AMBARES ET LAGRAVE	SARL INGEREST Mandataire du groupement INGEREST/Concepts & Programmes/ALIENOR INGENIERIE	479,16	Résiliation suite à l'arrêt du projet de construction de la cuisine centrale	06/11/14	/
2012 031	ENTRETIEN D'UNE OPERCULEUSE	CREAT SERVICE	/	Non reconduction suite à la fermeture de la cuisine centrale	01/07/15	Notifiée le 22/04/15
2012 037	ENTRETIEN DES CHAMBRES FROIDES DE LA CUISINE CENTRALE	INSTALL CUISINES	/	Non reconduction suite à la fermeture de la cuisine centrale	30/06/15	Notifiée le 22/04/15

Madame GARCIA-BEGE : C'était compliqué de s'organiser pour le jeudi soir d'avoir la convocation le lundi après-midi au niveau du délai.

Madame DE PEDRO BARRO : Pour la commission des finances ?

Madame GARCIA-BEGE : Oui

Monsieur le Maire : On essaiera de mieux faire la prochaine fois.

N° 38/15 Installations classées - Enquête publique SAS PROCINER - Autorisation d'étendre les capacités d'incinération - Avis

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur MALBET, Adjoint au Maire

Par arrêté du 24 mars 2015, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique qui se déroule du 27 avril au 29 mai 2015 à la Mairie de BASSENS sur la demande présentée par le Directeur de la SAS PROCINER en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre les capacités d'incinération de l'installation située Boulevard de l'Industrie à Bassens.

La Commune d'Ambarès et Lagrave se trouvant dans le rayon de 3 kilomètres, conformément à l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Située sur la commune de Bassens depuis 1987, la société PROCINER est un Centre Agréé et spécialisé dans le traitement thermique des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) issus de cliniques et hôpitaux du Sud Ouest de la France : Gironde, Landes, Lot et Garonne, Charente, Charente Maritime et Nord des deux Sèvres. en plus faible quantité- DASRI issus des pays frontaliers (Liban, Portugal, Espagne et Italie) et des Déchets Dangereux (DD) issus de liquides dangereux, conditionnés, mâchefer...)

La Société PROCINER envisage d'augmenter les capacités de traitement de l'incinérateur de traitement de déchets dangereux. Le tonnage annuel traité de déchets dangereux sera porté à 40 000 tonnes contre 19 000 tonnes par an. Cette augmentation de capacité ne nécessite pas la création d'un nouveau four ou l'extension du four existant.

L'apport de ces Déchets Dangereux se fait par l'entreprise SIAP, entité mère et mitoyenne au site PROCINER.

Ce projet d'extension nécessite la mise en œuvre de nouvelles capacités de réception, de stockage et d'introduction de déchets dans le four d'incinération de déchets dangereux. Pas de modification du procédé d'incinération et de traitement des fumées, hors mis pour l'unité de déferrailage des mâchefers.

Il est à noter que l'installation PROCINER n'est pas classée SEVESO. Elle reste cependant soumise à autorisation.

Le site ne s'étend sur aucune zone protégée et aucun inventaire d'intérêt patrimonial. Cependant, des zones d'intérêt et protégées les plus proches sont : des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) de type 1 et 2, une ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour la Conservation des Oiseaux) et le site Natura 2000.

Les déchets liquides seront acheminés par camions citernes de 30 m³. Le dépotage va s'effectuer par gravité dans 2 fosses étanches de 3 m³ unitaires avec dégrilleur. Le volume de stockage sur site est bien inférieur aux capacités de transport.

Le projet prévoit une augmentation d'incinération des déchets dangereux pour compléter le four alors même que l'objectif premier du site de PROCINER est bien l'incinération des DASRI. Cette augmentation ne doit pas être faite au détriment du traitement des DASRI

Bien que le site PROCINER ne soit pas situé en site NATURA 2000 il est cependant proche du site NAURA 2000 de la Garonne qui est l'exutoire final du réseau collectif d'eaux pluviales. Malgré que l'impact actuel du fonctionnement du site PROCINER est négligeable en raison des moyens mis en place (recyclage de l'ensemble des eaux de procédé, système de traitement et de régulation des eaux pluviales de toiture et de voirie, récupération des eaux d'un éventuel incendie et traitement des fumées d'incinération qui permet le respect des Valeurs Limites d'Émissions en vigueur), aucun système de surveillance de transfert de pollution de l'usine PROCINER jusqu'à la Garonne n'est mis en place.

A noter que l'usine PROCINER étant située en dehors de tout périmètre de dangers liés aux installations SEVESO voisines (FORESA FRANCE, SIMOREP, MICHELIN et CEREXAGRI), le risque lié aux industries SEVESO n'a pas été pris en compte dans l'analyse des risques.

Concernant le dossier de demande d'autorisation d'exploiter deux études de dangers

similaires sont présentées à trois mois d'intervalle (septembre 2014 et décembre 2014). L'étude de danger prévoit une convention d'utilisation des hydrants SIAP en cas d'incendie chez PROCINER. Une question se pose sur la capacité du site à faire face à un éventuel incendie, alors même que SIAP et PROCINER au niveau de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement au niveau des seuils de stockage apparaissent comme deux entités différentes et du coup ne sont pas soumises au classement SEVESO. Il apparaît surprenant une mutualisation des hydrants passée entre les deux exploitants sous forme de convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable avec ces réserves.

VU l'article R.512-20 du Code de l'Environnement ;

VU le dossier d'enquête publique ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Madame GARCIA-BEGE : Est-ce que vous avez rédigé un avis provisoire et peut-on savoir s'il est positif ou négatif ?

Monsieur MALBET : Nous, on propose d'émettre un avis favorable. Maintenant vous donnez votre avis.

Madame GARCIA-BEGE : D'accord vous voulez émettre un avis favorable après tout ce que vous avez cité ?

Monsieur le Maire : En prenant en compte les remarques formulées dans la présentation.

Monsieur ROSELL : C'est quand même des dossiers relativement pointus. Je ne suis pas spécialiste de la question et sur un document comme ça, donner un avis sur quelque chose que je ne maîtrise pas et ultra sensible, j'ai du mal à me positionner. Quand on dit que les risques sont négligeables en raison des moyens mis en place à 19 000 tonnes à 40 000 qu'est ce que ça donne ? Me prononcer sur un document comme ça honnêtement j'ai du mal.

Monsieur le Maire : Avez-vous eu le temps d'aller consulter le dossier ?

Monsieur ROSELL : On reçoit les documents 5 jours à l'avance. Je crois que ce genre de chose ne se traite pas en 5 jours. J'ai besoin d'avoir l'avis de spécialistes. Si vous me dites que vous avez un spécialiste dans la mairie qui est capable de traiter ce dossier et de nous fournir des éléments concrets pour qu'on puisse faire un choix je veux bien, je fais confiance. Des gens qui tiennent la route pas quelqu'un qui travaille dans un bureau. Aujourd'hui je suis incapable de vous dire quel choix je peux faire.

Monsieur MALBET : Ça a été fait au niveau des services, sur la base du dossier présenté ils n'ont rien inventé. Ça se passe chaque fois pareil, les services analysent la demande, ils formulent une proposition, des remarques et après on se prononce pour ou contre.

Madame LARTIGUE : Écoutez, je trouve que c'est dangereux tout ce qui a été énuméré pour la santé. Nous sommes responsables de toutes les vies sur la commune, vous Monsieur le Maire et nous les conseillers municipaux. Aujourd'hui il faut savoir qu'il y a eu beaucoup de pics de pollution dus pas simplement aux pots d'échappement des voitures soit 33 % de pollution, les statistiques sont là. Donc c'est 66 % de pollution par les usines. Ce qui m'étonne c'est la qualité de vie, et surtout la santé c'est primordial. On a le rôle de protéger les habitants de la commune et il faut savoir que tous ces produits chimiques qui vont partir en fumés on va les inhaler. Je peux en parler car je suis atteinte de plusieurs maladies auto-immunes qui sont centralisées dans les milieux les plus industrialisés, ça veut dire qu'il va y avoir un peu plus de personnes malades.

Madame GOURVIAT : Pour répondre à Monsieur ROSELL effectivement les services ont étudié la question et que ce sont des sujets qui sont extrêmement sensibles et qui sont étudiés avec grande attention par la DREAL et par la DDTM. Ils ont des ingénieurs en environnement qui sont très pointus. Les enquêtes publiques sont cadrées par la DREAL et tous les points de vues que peuvent émettre les ingénieurs en environnement sont

extrêmement contraignants pour les industriels.

Monsieur POULAIN : Je me demande s'il ne serait pas judicieux d'organiser une réunion avec les élus et le ou les spécialistes pour justement répondre à nos questions. C'est un sujet qui touche Bassens mais qui touche aussi Ambarès. Vous savez qu'il y a des problématiques d'usines SEVESO à Ambarès notamment du côté de Sabarèges. À une époque les riverains n'étaient pas très contents donc je pense que c'est un sujet sensible à Ambarès.

Monsieur le Maire : Le souci c'est qu'on a jusqu'au 15 juin pour délibérer sinon notre avis est réputé favorable.

Madame LARTIGUE : On a suivi récemment dans l'actualité au niveau des centrales nucléaires, que l'entretien était bâclé et l'entretien de ces usines sont bâclés pour des économies. Moi, ce qui m'étonne, c'est d'émettre un avis favorable alors que c'est à hauts risques, il faut en prendre conscience.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que ce site n'est pas classé SEVESO.

Madame GARCIA-BEGE : Il nous reste 3 semaines pour pouvoir donner notre avis. Pourquoi est-ce qu'on nous a pas donné cette information plus tôt ou a un autre conseil pour qu'on puisse poser les questions ?

Monsieur le Maire : Car on a reçu l'avis du Préfet le 24 mars donc on a dû avoir l'avis de la préfecture courant avril et que l'enquête publique se place du 27 avril au 29 mai et qu'il fallait donner un avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Les services procèdent à l'analyse détaillée du dossier, qui nous évite de se faire la totale lecture exhaustive du dossier, après il donne les caractéristiques du projet, mettent en avant les insuffisants.

Madame GARCIA-BEGE : Le sujet PROCINER avait été étudié au comité technique ? C'est une importance énorme pour la commune, le canton et je comprends pas que l'on nous donne que 3 semaines pour émettre un avis, si on ne donne pas sa réponse se sera automatiquement favorable.

Retour de M. GUENDEZ à 19h20

Monsieur le Maire : Il faudra le dire à Monsieur le Préfet, c'est toujours comme ça.

Madame GARCIA-BEGE : Je comprends que les services techniques l'aient suivi mais nous on a le droit en tant que conseillers et en tant qu'habitant de la commune de poser des questions, il aurait peut être été intéressant (coupé)

Monsieur le Maire : Vous avez le droit d'accéder au dossier. Entre le moment où vous avez eu la convocation du conseil municipal et aujourd'hui vous aviez la possibilité, c'est fait pour cela le délai de 5 jours ouvrables pour que les élus aillent consulter les dossiers qui sont à l'ordre du jour.

Madame GARCIA-BEGE : Quand même vu l'importance du dossier et le délai qui est donné il aurait été peut être judicieux de rencontrer quelqu'un de PROCINER et qu'il puisse nous expliquer comment ils procèdent ? Ce serait intéressant et utile et ça pourrait nous aider dans notre avis

Monsieur HERNANDEZ : Quelle est la localisation exacte de la société PROCINER ?

Monsieur le Maire : A Bassens, boulevard de l'industrie, à côté de la SIAP.

Monsieur HERNANDEZ : Et dans le cadre de SEVESO 2 dont SIMOREP et Michelin sont classés, quelle est la zone d'impact pour SEVESO 2 ?

Monsieur MALBET : Ils ne sont pas SEVESO.

Monsieur HERNANDEZ : Michelin si !

Monsieur le Maire : Vous voulez savoir si la zone d'impact du PPRT de Michelin c'est cela ?

Monsieur HERNANDEZ : Je sais que c'est en fonction des installations et de la localisation de la société par rapport à la Garonne etc...

Monsieur MALBET : Ce n'est pas impacté par les usines SEVESO, c'est marqué « l'usine PROCINER étant située en dehors de tout périmètre de dangers liés aux installations SEVESO voisines »

Madame GOURVIAT : Je comprends vos inquiétudes sur l'installation et sur l'augmentation de capacité de PROCINER mais en amont de l'avis favorable ou défavorable du conseil municipal il y a quand même une enquête publique et en tant qu'administré vous pouvez avoir un avis qui soit le vôtre et l'inscrire dans l'enquête publique. Est-ce que vous vous êtes déplacés pour noter dans le registre de l'enquête publique vos questions concernant ce projet. Deuxièmement Michelin est soumis à un PPRT qui est extrêmement contraignant, un PPRT c'est un plan de prévention des risques technologiques. Michelin est sur un risque explosif, il y a un certain nombre de normes, de prescriptions au niveau des riverains, les riverains sont informés, ce sont des procédures qui sont extrêmement encadrées par la DREAL. J'entends vos interrogations mais je me positionne aussi en tant qu'administré et je me dis si j'ai toutes ces inquiétudes, en amont je vais voir le dossier et j'écris quelque chose sur l'enquête publique. Or je me pose la question de savoir si vous y avez été ?

Monsieur POULAIN : Étant donné qu'il y a une problématique autour de l'information sur ce dossier et des délais courts, est-ce que pour les prochaines fois il ne serait pas judicieux de prévenir le conseil municipal et faire une réunion entre le moment où débute le délai d'information pour le conseil municipal et le délai de vote, faire une réunion pour avoir le maximum d'information sur ce genre de sujet ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tous les jours qu'on a ce genre d'avis à donner. On avait déjà donné des avis défavorables.

Monsieur HERNANDEZ : En quoi SEVESO 2 n'aurait pas d'impact sur ce projet ?

Monsieur le Maire : C'est marqué dans le rapport : « cette installation n'est pas impactée par le périmètre SEVESO des usines qui sont autour ».

Monsieur HERNANDEZ : 2-3 kilomètres ! c'est sur un nuage va s'arrêter pile poil ?

Madame GOURVIAT : Ce n'est pas une question de nuage. Il ne faut pas faire d'amalgame sur différents types d'usines. Chaque usine à ses contraintes, chaque contrainte provoque un risque, en l'occurrence sur l'usine Michelin on est sûr de l'explosif et non pas du gaz ou émanation de gaz toxique, ça n'a pas les mêmes conséquences et ça n'a pas le même périmètre d'action. C'est très important. Effectivement ce qui a été spécifié par les services et qui est marqué dans l'avis montre bien que cette société-là n'est pas impactée par le risque SEVESO qui aujourd'hui ne s'appelle plus comme ça mais c'est un plan prévention des risques technologiques.

Madame LARTIGUE : Que veut dire le mot dangereux pour vous ? Et certifiez une chose : « située sur la commune de Bassens depuis 1987 la société PROCINER est un centre agréé spécialisé dans le traitement thermique des déchets en activité de soin à risques infectieux ». Donc vous comprenez-bien ce que cela veut dire, je pense. Donc ils veulent augmenter en plus les pays frontaliers donc Liban, Espagne, Portugal, Italie donc on se prend toute la merde en gros et des déchets dangereux issus de liquides dangereux conditionnés. On est minoritaire donc si vous votez tous pour ça va passer. N'oubliez pas une chose c'est que s'il y a une augmentation de la population qui a des problèmes à risques infectieux ce sera dû à cela. Non assistance à personne en danger, attention ça peut aller loin !

Monsieur le Maire : Monsieur MALBET a proposé d'émettre un avis favorable en reprenant toutes les réserves qui sont indiquées dans le rapport. Monsieur MALBET vous avez quelque chose à ajouter ?

Monsieur MALBET : Il faut simplement éviter de traverser Bassens dans ces conditions-là. c'est quand même une zone à risques Bassens. Je n'y suis pour rien dans l'implantation des industries qu'il y a sur Bassens avec les plus dangereuses et les plus polluantes.

Madame LARTIGUE : On est là pour protéger.

Monsieur MALBET : Quelque part c'est vrai que c'est une pétaudière excusez-moi l'expression, on le sait ! Si vous faites une pétition pour supprimer toutes les industries dangereuses et polluantes je l'a signerai.

Madame GARCIA-BEGE : Le délai entre le moment où on a été informé du sujet sur l'enquête publique pour donner un avis (coupé)

Madame GOURVIAT : Non mais l'enquête publique elle est en amont.

Madame GARCIA-BEGE : Elle est passée où et quand ?

Madame KORJANEVSKI : Sur sud-Ouest.

Monsieur le Maire : Elle est sur le site de la ville. Vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique à la mairie et vous pouvez mettre un mot. Je vous conseille de faire un courrier à Monsieur le Préfet en attirant son attention sur les délais très courts que l'on a pour statuer sur des problématiques de cette nature.

Madame LARTIGUE : Est-ce que je peux rajouter quelque chose ?

Monsieur le Maire : Non ! Écoutez. Si c'est pour relire le rapport, non.

Madame LARTIGUE : C'est une indication. Aux Etats-Unis, Los Angeles a reconnu depuis plus de 10 ans que la pollution industrielle avait un impact fort de mortalité sur les humains. C'est la ville la plus polluée des Etats-Unis.

Madame GOURVIAT : Juste pour conclure il faut quand même être conscient que ces usines-là sont quand même des bassins d'emplois. Derrière il y a des humains et l'extension de PROCINER bien évidemment elle est contrôlée et au-delà de ça cela va quand même créer des emplois supplémentaires qui je pense à l'heure actuelle ne sont pas négligeables.

Madame LARTIGUE : Et un peu plus de pollution et un peu plus de morts aussi.

Monsieur le Maire : La proposition c'est de voter un avis favorable avec toutes les réserves et observations qui sont exprimées dans le rapport.

EMET un avis favorable sur l'autorisation d'étendre les capacités d'incinération de l'installation PROCINER de Bassens.

ADOpte à la majorité 9 voix POUR (M. HERITIE, M. LAGOFUN, M. GUENDEZ, M. CASAURANG, M. MALBET, Mme BLEIN, Mme GARCIA, Mme GOURVIAT, Mme PAILLET)

17 abstentions (Mme KORJANEVSKI, Mme DE PEDRO BARRO, Mme CLAVERE, Mme BRET, Mme MALIDIN, M. DELAUNAY, Mme BARBEAU, M. AMIEL, M. BLANLOEUIL, Mme MINEZ, M. GIROU, Mme BOUZIGUES, M. BOURDAIS, M. POULAIN, M. MOREL, M. ROSELL, M. HERNANDEZ)

4 voix CONTRE (Mme GARCIA-BEGE, M. GIRAUD, Mme LARTIGUE, M. SEGONDY)

Dossier présenté par Madame BOUZIGUES, Conseillère municipale

N° 39/15

Convention de partenariat entre la ville d'Ambarès et Lagrave et le PLIE des Hauts-de-Garonne - signature - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame BOUZIGUES, Conseillère municipale

La Ville d'Ambarès-et-Lagrave s'est déjà engagée dans le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE) afin de contribuer sur le territoire de la commune à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail et ce depuis 2003.

La Ville a renforcé depuis 2010 cet engagement en incluant dans ses marchés publics par le biais de l'article 14 du code des marchés publics, la mise en place de clauses d'insertion sociale. Cet article permet au maître d'ouvrage de réserver une partie de l'emploi généré par leurs marchés de travaux ou de services à des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif étant de permettre à ces personnes de découvrir un métier et/ou de se constituer une expérience et/ou d'accéder de nouveau au marché de l'emploi.

On constate un bilan positif de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans divers marchés publics de la ville depuis 2011. Pour l'année 2014 :

- les 6 opérations ambarésiennes ont généré 5852 heures et ont mobilisé 33 participants de toute la rive droite (dont 23 issus des quartiers prioritaires)
- sur "la rive droite" : 9 ambarésiens dont 2 issus des quartiers prioritaires ont pu bénéficier de la clause ce qui a représenté 1944,55 heures d'activité.
- sur "la rive gauche" : 4 ambarésiens ont pu bénéficier de la clause ce qui a représenté 742 heures d'activité.

Par conséquent, il est nécessaire de s'appuyer sur l'expertise du PLIE pour conduire sa gestion auprès des entreprises et du public ciblé.

Aujourd'hui appliqué par la commune à ses marchés de travaux, ce dispositif sera prochainement étendu aux marchés de services et de prestations intellectuelles, bénéficiant ainsi à des publics plus larges.

VU la délibération du 15 décembre 2014 autorisant M.le Maire à signer le Protocole d'Accord du PLIE des Hauts-de-Garonne 2015-2019 ;

VU le projet de convention de partenariat entre la Ville d'Ambarès et Lagrave et l'Association PLIE des Hauts de Garonne 2015-2017 ;

VU l'avis de la Commission GUP - Solidarités du 6 mai 2015 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Monsieur POULAIN : Est-ce qu'on pourrait avoir les statistiques du chômage, des gens qui n'ont pas d'emploi à Ambarès et Lagrave ? Ces statistiques-là, il me semble, qu'on ne les a pas et ça serait important de savoir si on est au-dessus ou en-dessous de la moyenne nationale. Je connais le résultat et surtout l'évolution qu'il y a depuis quelques années car on met en place des politiques d'emploi ici ou ailleurs et je voudrais savoir si c'est efficace ou non ?

Monsieur le Maire : Vous connaissez le résultat ?

Monsieur POULAIN : Logiquement on est à un ou deux points au-dessus de la moyenne nationale si je ne me trompe pas.

Madame KORJANEVSKI : Pour les chiffres on a un décalage. C'est embêtant. On va essayer d'avoir un chiffre plus précis.

Monsieur POULAIN : Statistiques par tranche d'âge ?

Madame KORJANEVSKI : Les données les plus précises que nous ayons c'est souvent la CAF et sinon parfois on a 2, 3 ans de retard. C'est vrai que ça fausse un peu les choses. On pourra essayer de les avoir effectivement.

Monsieur POULAIN : L'idée c'est de savoir si nos politiques sont efficaces ou non car on dépense beaucoup d'argent. L'objectif ce n'est pas de laisser les gens sans emploi, l'objectif c'est de savoir si on tape au bon endroit, si on est efficace ou non car il y a peut-être d'autres solutions qui fonctionneraient mieux.

Madame GARCIA-BEGE : Sur le même principe, c'est de savoir quels étaient les objectifs définis pour 2014 en terme de pourcentage de réussite et de savoir justement si ce qui est mis en place complète ou est modifié par rapport aux objectifs qui ont été atteints ou pas et quelle est justement cette évolution et ce qui fonctionne ?

Monsieur ROSELL : Nous on défend toujours l'idée qui est de tout ce qui peut être fait pour la réinsertion des gens dans l'emploi ou donner une occasion à des gens de montrer ce qu'ils sont capable de faire, nous y sommes très favorable et ce genre d'association nous paraît de bonne nature.

Monsieur le Maire : Concernant le PLIE je rappelle quand même que suite à la demande des élus, le rapport d'activités du PLIE 2014 a été remis à Monsieur GIRAUD.

Madame GARCIA-BEGE : Je suis d'accord avec vous mais les objectifs ne sont pas définis et décrits dedans. On a la mission du PLIE mais il y a des objectifs annuels qui sont définis mais qui sont internes au PLIE et ce serait intéressant de savoir ce qui est déterminé pour l'année 2014 on a pour objectif de 3, 10 % l'insertion de telle tranche d'âge et ainsi de suite.

Madame KORJANEVSKI : J'ose croire que le PLIE des Hauts de Garonne, depuis le temps qu'il travaille et qu'il a des résultats. Maintenant il a des objectifs instables puisque tout le monde ne peut pas accéder au PLIE, il y a des critères très définis. Ce n'est pas une science exacte et autant j'entends les demandes que vous faites en terme de résultats. Quel que soit ce dont nous discutons en terme d'économie emploi ce que vous nous demandez ce sont des résultats. On a les résultats des structures qui nous les communiquent avec un décalage mais effectivement on pourra essayer d'avoir des chiffres y compris sur le taux de chômage sur Ambarès et les CSP qui sont les plus touchés au prochain conseil.

Monsieur POULAIN : Par rapport au chômage, ceux qui bénéficient du RSA et ceux qui sont ni au RSA ni au chômage je ne sais pas si on peut les avoir ? Mais ceux qui sont sans emplois et sans allocations.

Madame KORJANEVSKI : Le RSA c'est plus compliqué car c'est la CAF directement. Il y a le RSA personne isolée mais j'essaierai d'avoir tout ça.

Madame GARCIA-BEGE : C'est pas trop en terme de quantité et pourcentage, il y a de ça aussi car c'est important et ça donne un avis visuel sur la réalisation mais effectivement de savoir quel objectif a été donné mais pas réalisable car il faut mettre en place un autre outil ou modification, c'est aussi important et c'est aussi cela qui fait avancer.

Madame BOUZIGUES : Votre question est sur le dispositif PLIE. Alors Monsieur le Maire vous l'a rappelé tout à l'heure, le rapport d'activités 2014 a été remis à Monsieur GIRAUD sur sa demande donc en page 6 de ce rapport vous regarderez que les taux de sortie positive par commune c'est l'objectif de l'union européenne qui est à atteindre et est de 50 %. donc pour Ambarès et Lagrave le dispositif PLIE est de 48 % mais ce n'est que le dispositif PLIE. Tout à l'heure Madame KORJANEVSKI vous a indiqué que le dispositif PLIE ne répond pas en totalité à tous les demandeurs d'emploi. c'est une partie de réponse que l'on peut vous fournir.

Monsieur POULAIN : J'entends les sorties positives et j'aimerais bien connaître la qualité des sorties positives est-ce que ce sont des CDD, des stages, des CDI etc... j'avoue je ne l'ai pas lu.

Madame KORJANEVSKI : On a le détail.

Monsieur le Maire : Je vous conseille de le lire.

Madame BOUZIGUES : Il est très bien fait d'ailleurs et pourra répondre à vos questions.

Monsieur HERNANDEZ : Juste pour rajouter une petite phrase pour conclure. Au vu des chiffres du chômage qu'il y a et qui vont continuer à augmenter, je pense que ça va devenir une filière d'avenir.

bien écouté et il a dit que c'était une piscine amiante et qu'il avait cette même problématique.

Monsieur le Maire : Déjà je m'étonne que vous posiez cette question puisque le motif vous le connaissez, vous étiez élue déjà, la piscine a fermé le 30 avril 2014.

Madame LARTIGUE : Elle était déjà fermée avant, officiellement c'était le 30 avril 2014 mais c'était avant.

Monsieur le Maire : Écoutez, on ne va pas refaire l'histoire, la piscine a fermé le 30 avril 2014. Je m'étonne qu'en séance publique vous veniez poser cette question dont on ne sait d'où elle vient. Je veux bien répondre, ça ne me gêne pas. Le motif vous le connaissez elle a fermé le 30 avril 2014, la piscine Galin a fermé effectivement parce qu'il y avait de l'amiante, nous on n'a pas d'amiante ce sont les tuyaux qui sont pourris, vous le savez très bien.

Madame LARTIGUE : Donc il s'est trompé.

Monsieur le Maire : On a assez débattu là-dessus. On ne va pas refaire l'histoire des réparations des tuyaux de 20 000 à 800 000 €. Aujourd'hui il y a un groupe de travail qui a été mis en place qui va se réunir la semaine prochaine, vous en faites partie puisque c'est vous qui vous êtes désignée pour votre liste. On a décidé et je vous l'ai dit, de partir sur un projet soit de rénovation soit de reconstruction d'une nouvelle piscine sachant que parmi les aides qu'on peut avoir on a Bordeaux-Métropole qui peut nous aider, le président du conseil général sortant nous a annoncé 1 000 000 d'euros, 1,5 millions de Bordeaux-Métropole si on fait une piscine neuve, 750 000 si on fait une rénovation, plus toutes les autres aides que l'on pourra trouver d'ici-là. Maintenant il faut avancer, je ne vois pas l'intérêt de poser ce type de question. Vous savez très bien qu'on part sur un nouveau projet. C'est à partir de la semaine prochaine qu'il faudra éventuellement poser des questions pour avancer.

Madame LARTIGUE : Et le bilan énergétique alors ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas de bilan énergétique. La piscine est fermée depuis un an que voulez-vous que je vous donne comme bilan énergétique ?

Monsieur GUENDEZ : Je pense qu'il y a un temps pour la polémique et un temps pour travailler.

Madame LARTIGUE : Ce n'est pas une polémique. Monsieur Alain JUPPE a annoncé qu'il avait la même problématique et que c'était fermé pour une piscine amiante.

Monsieur le Maire : Écoutez Monsieur Alain JUPPE il a assez de problème à la mairie de Bordeaux, nous on a les problèmes d'Ambarès

Madame LARTIGUE : Vous dites le contraire maintenant.

Monsieur le Maire : Comment ?

Madame LARTIGUE : Là vous certifiez que ça n'a pas été fermé pour amiante ?

Monsieur le Maire : On a jamais parlé d'amiante enfin. Vous l'avez inventé où ça ?

Madame LARTIGUE : Ce n'est pas inventé, la construction a été faite en 1969 quels étaient les matériaux concernés en 1969 ?

Monsieur le Maire : Bon écoutez on va arrêter-là.

Madame LARTIGUE : Il y avait de l'amiante partout. J'attends le bilan énergétique

Monsieur le Maire : Oui oui d'accord. On va passer aux deux questions de Monsieur POULAIN.

Monsieur David POULAIN :

1/ Quand les trottoirs seront-ils réalisés rue du Broustey ? vous avez accordé beaucoup de permis de construire dans ce quartier mais rien à propos des infrastructures nécessaires.

Monsieur le Maire : Monsieur POULAIN vous ne devez pas être passé rue du Broustey depuis longtemps. Je ne sais pas si vous avez vu qu'il y a des travaux d'enfouissement des eaux, de comblement de fossés. Les enfouissements de réseaux c'est fait et les travaux sont en cours pour réaliser les trottoirs, les aménagements de la rue du Broustey entre l'avenue de la Liberté et rue Jean Prat. Je vous rappelle aussi que l'on a signé un PUP, un projet urbain partenarial, qui fait que le promoteur participe financièrement à la réalisation de ses infrastructures. La réponse vous l'avez sur le terrain puisque les travaux sont en cours et devraient se terminer d'ici 4-5 mois je pense.

Monsieur POULAIN : J'ai été interpellé par les riverains pour savoir si c'était bien des trottoirs qui étaient prévus

Monsieur le Maire : Absolument. Viendra ensuite dans une 2ème étape le tronçon entre la rue du Broustey et la rue Jules Ferry ce sera ajouté dans le prochain CODEV.

Monsieur POULAIN : Il faut compter 6 mois pour que les trottoirs soient ouverts ?

Monsieur le Maire : Les riverains ont été informés. On aura des plateaux surélevés pour ralentir la vitesse au niveau des 2 sorties des lotissements.

2/ Nous constatons un effondrement de l'activité commerciale dans la zone des commerçants de Beauséjour. St Loubès vient d'y installer une 3ème boulangerie impliquant une concurrence trop importante. Rien a été fait concernant la construction du rond point tant nécessaire pour faciliter l'accès des voiture vers cette zone. Vos promesses indiquées dans le magazine municipal concernant les implantations d'un hôtel, d'un squash... ne sont pas respectées. La situation est préoccupante. Que comptez vous faire pour dynamiser cette zone ?

Monsieur le Maire : Sur Saint-Loubès on ne peut pas faire grand chose, je ne répondrai pas là-dessus. Sur le rond-point on a eu plusieurs réunions de travail avec Bordeaux Métropole depuis des mois maintenant et Bordeaux Métropole souhaite aménager un giratoire à la sortie de la zone d'activités mais le problème c'est que cela ne pourra pas se faire de suite car il y a des acquisitions foncières préalables et des financements à trouver pour réaliser ce rond-point. En attendant j'ai demandé à Bordeaux Métropole de poser des feux tricolores provisoires, ça fait plus de deux ans mais j'en ai reparlé récemment et écrit, avec un feu qui se déclenche vert lorsque l'on sortira de la zone d'activités de Beauséjour. L'argument qu'il m'a été opposé sur les feux c'est que l'on est sur une sortie d'autoroute et un trop long temps de feu rouge sur cette sortie risquerait de créer un bouchon jusque sur l'autoroute comme c'est parfois le cas à la sortie 43 à sainte Eulalie. J'ai rendez-vous prochainement avec le Directeur de la signalisation de Bordeaux-Métropole pour avoir ces feux de chantier de telle sorte qu'on puisse expérimenter la sortie de cette zone avec un feu qui se déclencherait vert pour la sortie des personnes qui arrivent de la zone d'activités à la demande. Je vous tiendrai informé dès que j'aurai avancé Sur les promesses non tenues effectivement il y avait un projet de squash sauf que les personnes qui portaient le projet n'ont pas eu les financements donc malheureusement ça n'a pas pu se réaliser et les hôtels ce n'est pas faute d'avoir fait des réunions avec des investisseurs mais jusqu'à présent personne n'a souhaité s'engager sur ce type de projet à cet endroit-là ce que je ne comprends pas bien d'ailleurs car on est sur une sortie d'autoroute.

Monsieur POULAIN : Ce n'est pas le prix du foncier ?

Monsieur le Maire : Non ce n'est pas tellement ça.

Monsieur POULAIN : Je vous dis cela car à plusieurs reprises ça a été vendu et remis à la vente les terrains quand même.

Madame KORJANEVSKI : Trop petits, trop grands...

Monsieur le Maire : Sur la zone de Beauséjour de façon plus générale je voulais dire que tous les terrains sont occupés, il reste un seul terrain en vente mais actuellement occupé. Sur la signalisation, le jalonnement a été fait par Bordeaux-Métropole depuis le rond-point du poteau. Maintenant il y a un problème sur lequel il faut qu'on avance rapidement, la voirie ne veut pas rétrocéder car elle privée. Nous on ne peut rien faire en terme de signalisation, de stationnement pour les poids lourds qui stationnent de façon anarchique ? J'ai écrit au lotisseur il y a 2 mois ainsi qu'au Président de l'association des copropriétaires qui est un industriel de cette zone et qui ne m'a toujours pas répondu. Si vous pouviez le prévenir, peut-être que vous le connaissez, je connais quelqu'un qui le connaît bien ici, ça m'aiderait bien car il faut absolument que l'association valide la rétrocession des réseaux d'assainissement et de voirie de façon à ce qu'il passe au domaine public et ça nous permettra de renforcer la signalétique des commerces. Ce qu'on a pu faire sur la signalétique de Beauséjour depuis le rond-point du poteau mais on ne peut pas indiquer toutes les activités qu'il y a, ça veut dire que si on pouvait être maître du domaine public de tout cela on pourrait envisager la pose d'un totem en indiquant les différentes activités et commerces et cela nous permettrait aussi de régler une bonne fois pour toute le problème des camions étrangers qui stationnent ici le week-end et qui laissent leur déchets, on pourrait co-exercer le pouvoir de police et de réglementation pour cette zone.

Monsieur POULAIN : Vous vous posez la question tout à l'heure, vous saviez pas trop pourquoi elle ne fonctionnait pas. Déjà il y a un premier élément c'est que le parking de Lidl n'est pas commun avec les commerçants, c'est le problème qui a été commis dès le départ lorsqu'il a été décidé de monter cette zone comme cela et quand les élus ont été consultés, cette solution que j'avais proposé à l'époque n'a pas été retenue. Avec une réponse ferme, je ne citerai pas le nom de l'adjoint « mais les promoteurs savent mieux que toi ». On voit le résultat aujourd'hui. Un parking qui n'est pas commun veut dire qu'aujourd'hui c'est que peut-être bientôt avec les nouveaux travaux du Lidl, la boulangerie et la pharmacie qui est à Saint-Loubès qui profiteront davantage du parking de Lidl par le pôle d'attraction et la visibilité que les commerçants qui sont un peu plus loin. Ensuite la seconde chose si je comprends bien le Maire de Saint-Loubès ne vous a pas informé qu'une boulangerie allait s'installer là-bas alors que dans d'autres villes en général quand il y a des zones concomitantes comme celle-ci, ils s'informent entre eux. La 3ème chose, c'est la visibilité comme vous l'avez dit, il y a déjà un totem me semble-t-il quand on va vers l'autoroute mais c'est de l'autre côté qu'il n'y en a pas. Et la 4ème chose ce sont les loyers trop élevés, il faut savoir qu'ils sont entre 1 200 et 2 000 € par mois.

Monsieur le Maire : Vous parlez du village des commerçants ?

Monsieur POULAIN : Oui. Est-ce qu'on ne pourrait pas organiser une réunion très rapidement avec l'association des copropriétaires, le lotisseur, pour trouver des solutions ? Ne pourrait-on pas l'envisager. Selon nos informations, il risque de se libérer certains lots à terme, et pourquoi pas créer un pôle santé voir même décentraliser une unité municipale, réfléchir à ce genre de chose. On peut avoir d'autres solutions, est-ce qu'on peut pas organiser des manifestations, avoir une meilleure visibilité par les totems et peut-être aussi dans le magazine municipal ou sur d'autres supports pour pouvoir aider ces commerçants parce que la plupart ont du mal à tenir. Il y en a certains qui sont ruinés aujourd'hui, ils sont cautions auprès des banques, les maisons vont être saisies et je pense qu'on est peut-être pas responsable de la conjoncture économique en revanche on a le devoir d'agir dans cette zone qui est mal montée dès le départ. Ensuite concernant les 3 boulangeries, j'ai du mal à comprendre la stratégie du Maire de Saint-Loubès, j'aimerais bien comprendre ce qui se passe. Quel est l'intérêt de faire ça ? Enfin si je comprends bien, cette pharmacie qui s'est délocalisée à Saint-Loubès a pénalisé le quartier de Lagrave qui est en plein déclin et derrière ça pénalise maintenant la zone Beauséjour donc ça fait une sorte de billard à trois bandes. Il y a plusieurs commerçants qui sont en difficultés, les chiffres d'affaires dégringolent pratiquement pour tous les commerçants là-bas. Il me semble qu'il est urgent d'agir pour cette zone-là. Est-ce qu'on peut pas créer un groupe de travail avec les commerçants, le lotisseur et les élus comme on a fait pour la piscine pour re-dynamiser cette zone voir même d'autres zones sur notre ville au niveau des commerçants ?

Monsieur le Maire : Sur les supports de communication, je ne sais pas si vous avez lu mais sur plusieurs magazines municipaux on a fait un article sur la zone d'activités Beausé-

jour. Chaque fois qu'il y avait un nouveau commerçant on faisait un article sur son activité. Maintenant je ne suis pas maître sur le montant des loyers, c'est le propriétaire... (coupé)

Monsieur POULAIN : On peut en parler au propriétaire. On peut intervenir pour faire une réunion et discuter avec eux.

Monsieur le Maire : On peut toujours essayer.

Madame KORJANVESKI : Les commerçants louent le parking ce qui se rajoute à leur loyer. C'est devenu une espèce de gare autoroutière, les gens laissent la voiture toute la journée. Effectivement il y a des problèmes de stationnement. En terme d'animation, la ville a livré un sapin de Noël qui a été jeté par un commerçant et actuellement il y a le centre social qui essaie de monter un vide-grenier avec les commerçants et Francisca peut en parler, c'est extrêmement difficile avec certains commerçants.

Madame BOUZIGUES : On est très conscient des problématiques là-bas et le Centre socio-culturel qui se déplace sur cette zone régulièrement a eu l'idée d'organiser un vide-grenier et ça été extrêmement compliqué de discuter avec les commerçants car pour eux c'est du gagnant-gagnant. Ils ne veulent absolument pas que l'on vende quoi que se soit donc un vide-grenier organisé par le Centre socioculturel, c'est pour avoir un apport qui puisse permettre de subventionner les sorties pour les familles en difficultés... Je ne vais pas faire la chronologie de ce pour quoi c'est faire mais c'est très compliqué. On ne peut pas travailler avec ces personnes facilement même si on y va avec l'envie de bien faire et l'envie d'y apporter de l'animation et une plus-value. Malgré que l'on ait dit « OK on ne vendra pas de boisson » et bien c'est compliqué. « Vous ne vous installerez pas là, vous allez nous boucher le passage », on n'y est pas encore !

Monsieur le Maire : Je pense que si tout le monde y met un peu de bonne volonté on doit pouvoir faire avancer les choses.

Madame BOUZIGUES : On le déplore franchement.

Monsieur POULAIN : Est-ce que vous êtes d'accord pour créer un comité de pilotage justement pour redresser cette zone avec les élus ?

Monsieur le Maire : Je vais y réfléchir. Je souhaite que l'association syndicale des copropriétaires se bouge pour qu'on puisse au moins régler au moins tous les problèmes de voirie, de police avec aussi le cabinet qui gère les espaces publics du lotisseur. Mais si j'avais l'appui de l'association syndicale des copropriétaires cela serait bien, on pourrait avancer sur un certains nombres de choses.

Monsieur le Maire : Les questions sont terminées.

Madame GARCIA-BEGE : J'ai le pouvoir de Monsieur GIRAUD donc je peux très bien lire ses questions.

Monsieur le Maire : Monsieur GIRAUD lira ses questions, c'est l' élu qui pose la question qui doit la lire.

Madame GARCIA-BEGE : Dans les premiers conseils Madame LARTIGUE... (coupé)

Monsieur le Maire : Elle n'était pas là donc on a attendu qu'elle soit là.

Madame GARCIA-BEGE : Non.

Monsieur le Maire : Si, vous aviez refusé de les lire. La séance est terminée, je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 20h01

Le MAIRE,

M. HERITIE,

Mme KORJANEVSKI

M. GUENDEZ

M. DE PEDRO BARRO

M. CASAURANG

Mme MALIDIN

M. LAGOFUN

M. MALBET

Mme BRET

M. SICRE

Mme BLEIN

Mme MINEZ

M. BLANLOEUIL

Mme BARBEAU

Mme GOURVIAT

M. AMIEL

Mme CLAVERE

Mme BOUZIGUES

M. SEGONDY

Mme GARCIA

M. GIROU

Mme PAILLET

M. DELAUNAY

Mme GARCIA-BEGE

M. GIRAUD

M. BOURDAIS

Mme LARTIGUE

M. POULAIN

Mme ZAIDI

M. MOREL

M. ROSELL

M. HERNANDEZ

M. QUERTAN